



Surveillance réglementaire des métaux lourds (Plomb_Pb, Arsenic_As, Cadmium_Cd et Nickel_Ni) dans l'air ambiant

Site Neuves-Maisons -Valeurs des 12 derniers mois en date du 21 août 2024

Appareil de mesures : préleveur actif moyen débit (Leckel)

Norme suivie pour le prélèvement : NF EN 12341

Norme suivie pour les analyses : NF EN 14902

Durée du prélèvement : 7 jours

Fréquence d'échantillonnage : 4 périodes de 2*1 semaine réparties dans l'année

Matrice : air ambiant, fraction particule PM10

Lieu de mesures : Neuves-Maisons (Dept.54)

Unité : $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour le plomb et ng/m^3 pour les 3 autres métaux



Résultat inférieur ou égal à la limite de quantification : Application mesure LQ/2 selon règles définies par le guide IPR*

Validation des données : Les mesures 2023 représentées ont été expertisées. Les mesures 2024 représentées sont validées techniquement et environnementalement mais feront néanmoins l'objet d'une dernière validation dès lors que tous les prélèvements de l'année 2024 auront été réalisés.

*Implementing Provisions on Reporting (dispositions d'exécution sur la déclaration des données)

	Pb ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) au 21/08/2024	Cd (ng/m^3) au 21/08/2024	As (ng/m^3) au 21/08/2024	Ni (ng/m^3) au 21/08/2024
Moyenne glissante des 12 derniers mois	<0,1 (0,01466)	<1 (0,26)	1 (0,56)	1 (1,30)
Valeur cible/Valeur limite_ année civile	0,5	5	6	20

Evolution des concentrations moyennes hebdomadaires en métaux lourds des 12 derniers mois sur le site de Neuves-Maisons

